



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

ABSENCES

Aucune

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Signature de la feuille de présences

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 081 – 2018

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 MARS 2018

No: 082 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 12 mars 2018;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 12 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon *Règlement 131-92*

Des citoyens posent des questions et le maire y répond.

5. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC

5.1 Consultation citoyenne – Constitution du Comité

No : 083 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite procéder à une démarche de consultation citoyenne en 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite qu'un comité de travail mène la démarche et fasse des recommandations au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que le comité de travail soit formé d'élus(es), de la directrice générale, de la coordonnatrice à la culture et aux communications, d'un(e) citoyen(ne) et de représentants d'organismes de développement;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

DE NOMMER les membres du Comité consultation citoyenne suivants : MM Gaétan Morin, maire; Pierre Desrochers, conseiller municipal; Mme Chantal Duval, directrice générale; MM Armand Lajeunesse, citoyen; Jonathan Landreville, représentant de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC); un(e) représentant(e) du Service de développement local et régional (SDLR) de la MRC de Matawinie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Politique culturelle – Constitution du Comité

No : 084 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite procéder à l'élaboration d'une Politique culturelle;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a donné le mandat à Culture Lanaudière de mener la démarche de Politique culturelle, par la résolution 041-2018;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite qu'un comité accompagne la démarche menée par Culture Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que le comité de travail soit formé d'élus(es), de la directrice générale, de la coordonnatrice à la culture et aux communications et d'artistes et artisans de la municipalité ou de la région;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

DE NOMMER les membres du Comité Politique culturelle suivants :

M. Gaétan Morin, maire
Mme Mélissa Arbour, conseillère municipale
Mme Mélanie Laberge, conseillère municipale
Mme Chantal Duval, directrice générale
Mme Anick Beauvais, coordonnatrice culture et communications
M. Pierre Hivon, citoyen et artisan
Mme Johanne Renaud, citoyenne et artisane
Mme Mélissa Charrette, citoyenne et artisane
M. Claude Lavallée, artisan
Mme Joe Bocan, citoyenne et artiste
Mme Sylvie Lachance, citoyenne et artisane
M. Cédric Morrissette, citoyen et auteur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Rapports des conseillers/conseillères

Internet haute vitesse

Le maire effectue un suivi sur les développements relatifs au règlement d'emprunt de la MRC.

6. COMITÉ URBANISME

6.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois de mars 2018, d'un total de 17 permis pour une valeur de 572 000 \$.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018

7. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

7.1 Embauches emplois d'été

No : 085 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice aux loisirs a procédé aux entrevues pour la sélection des candidats pour le camp de jour et le guichet de la plage, qu'elle suggère de reprendre pour une deuxième année les candidats pour les postes d'animateur de camp de jour et de guichetiers de la plage municipale;

CONSIDÉRANT QUE la responsable urbanisme/environnement a procédé aux entrevues pour la sélection du/de la stagiaire en environnement;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et le chef d'équipe travaux publics ont procédé aux entrevues pour la sélection de l'aide à la voirie;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a soumis un rapport au Conseil municipal et a proposé les personnes qualifiées pour les postes à combler;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

D'ENTÉRINER la recommandation faite par la directrice générale d'embaucher les personnes suivantes, aux salaires minimums prévus au budget 2018 :

- Animateurs au camp de jour : Gabriel Veilleux et Sara-Jade Gaudreault
- Guichetiers à la plage : Matisse Vadnais et Naomie Lavoie
- Stagiaire en environnement : Jasmine Boissé
- Aide à la voirie : Julien Lemire-Blondin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. LOISIRS

Aucun point.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018

9. CULTURE

9.1 Festival des artisans

9.1.1 Contrat direction technique

No : 086 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer le montage du site et la direction technique du Festival des artisans pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Audio TSL au montant de 16 212 \$, plus les taxes applicables, est conforme au mandat exigé par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Audio TSL assure le montage et la direction technique du Festival des artisans depuis quelques années et que la Municipalité est satisfaite des services rendus et qu'elle représente le plus bas soumissionnaire;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

D'OCTROYER le contrat du montage du site et de la direction technique pour le Festival des artisans 2018 à Audio TSL pour un montant de 16 212 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le paiement le 21 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 La Vieille Chapelle

9.2.1 Programmation 2018

No : 087 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la programmation de la Vieille Chapelle n'est pas complétée à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le spectacle de Dan Bigras représente un risque financier important pour la Municipalité du fait que l'artiste se produit dans la municipalité voisine deux mois avant le spectacle de la Vieille Chapelle et qu'il n'y a aucun droit d'entrée;

CONSIDÉRANT QUE le Centre culturel de Joliette se retire de l'entente de co-diffusion pour ledit spectacle;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QUE la Vielle Chapelle souhaite présenter le spectacle de Kevin Parent en remplacement et que tel spectacle s'inscrit dans la vision de la Municipalité de présenter des artistes de renom;

CONSIDÉRANT QUE le Centre culturel de Joliette s'engage à présenter l'artiste en co-diffusion entraînant ainsi le partage du coût du cachet de l'artiste et conséquemment les profits que tel spectacle peut générer;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

D'ACCEPTER la programmation 2018 (en annexe);

D'AUTORISER la coordonnatrice à la culture et aux communications à poursuivre les pourparlers avec l'agence de Kevin Parent;

D'AUTORISER la directrice générale, le maire de la Municipalité et le directeur général du Centre culturel de Joliette à signer le contrat de l'artiste au coût de 5 000 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le paiement à la date du spectacle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2.1 Programmation 2019

No : 088 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir une programmation printemps et automne/printemps;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite lancer sa programmation printemps 2019 dès le printemps 2018;

CONSIDÉRANT QUE le groupe Kain et Tire le coyote souhaitent se produire à La Vieille Chapelle respectivement les 6 avril et 4 mai 2019 moyennant un cachet de 3000 \$, plus les taxes applicables (Kain) et de 2800 \$, plus les taxes applicables (Tire le coyote);

CONSIDÉRANT QUE tels artistes sont très en demande et représentent une valeur sûre pour la Municipalité;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018

D'ACCEPTER la programmation préliminaire printemps 2019 (en annexe);

D'AUTORISER la coordonnatrice à la culture et aux communications à poursuivre les pourparlers avec l'agence de Kain et de Tire le coyote;

D'AUTORISER la directrice générale et le maire de la Municipalité à signer le contrat du groupe Kain au coût de 3 000 \$, plus les taxes applicables et celui de Tire le coyote au coût de 2800 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER les paiements à la date des spectacles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Fête nationale

9.3.1 Spectacle première partie

No : 089 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une première partie au spectacle de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QUE deux propositions d'artistes s'offrent à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le cachet demandé par les artistes respecte le budget adopté pour l'animation de la Fête nationale;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

DE RETENIR les services de Caméléon pour assurer la première partie du spectacle de la Fête nationale 2018 à un coût de 600 \$ poste budgétaire 02-702-92-447-00 – Animation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018

11. TRAVAUX PUBLICS

11.1 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Résolution annuelle

No : 090 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie du MTMDET pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu :

DE DEMANDER au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2018;

D'AUTORISER la directrice générale à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$ puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;

DE DEMANDER au Ministère, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Réparation du tracteur – Montant additionnel

No : 091 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a autorisé, par la résolution 012-2018, la réparation du tracteur de marque New-Holland, année 2001 par l'entreprise Raymond Lasalle inc.;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QUE l'estimé des travaux était de 15 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés et que la facture finale est d'un montant de 24 363,44 \$ plus les taxes applicables;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**

D'AUTORISER la dépense supplémentaire de 9 363 \$, plus les taxes applicables auprès de l'entreprise Raymond Lasalle inc. pour la réparation du tracteur de marque New-Holland, année 2001;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-320-00-525-00 - Entretien et réparation véhicules - et de financer cette dépense avec le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Réparation du camion F550 – Injecteurs diesel

No: 092 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la réparation de son camion F550, année 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pierre Mécanique a déposé l'estimé pour le remplacement de huit injecteurs, pour un montant d'environ 4 820 \$, plus les taxes applicables;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

D'AUTORISER la dépense d'environ 4 820 \$, plus les taxes applicables, auprès de l'entreprise Pierre Mécanique pour le remplacement des huit injecteurs du camion F550, année 2007;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-320-00-525-00 - Entretien et réparation véhicules -.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 Achat d'un tracteur à gazon

No: 093 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire l'achat d'un tracteur à gazon commercial;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Aux petits moteurs Charrette a soumis une offre pour un tracteur Z-force S-60 Volant, pour un montant de 5 300 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Aux petits moteurs Charrette accepte le tracteur à gazon actuel de la Municipalité de marque ZOROTURN avec moteur 23 HP, année 2015 en échange, pour une valeur de 1 300 \$, portant le coût réel du tracteur Z-force à 4 000 \$, plus les taxes applicables;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu:**

D'AUTORISER la dépense de 4 000 \$, plus les taxes applicables, auprès de l'entreprise Aux petits moteurs Charrette pour l'achat d'un tracteur à gazon Z-force S-60 Volant;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 03-313-10-725-00 machinerie, outillage & équipement ;

D'AUTORISER la remise du tracteur (ZOROTURN, année 2015) à l'entreprise Aux petits moteurs Charrette en échange; et de financer cette dépense avec le Fond de roulement sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun point.

13. PROJETS SPÉCIAUX

13.1 Appel d'offres – Réaménagement de l'Hôtel-de-ville

13.1.1 Devis et méthode de sélection

No: 094 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour le réaménagement de l'Hôtel-de-ville;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal se déclare satisfait du devis d'appel d'offres et souhaite préciser par résolution la méthode de sélection du soumissionnaire retenu;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu:**

D'ACCEPTER le devis pour le projet de réaménagement de l'Hôtel-de-ville;

D'AUTORISER la directrice générale à lancer l'appel d'offres;

D'ACCEPTER la méthode de sélection suivante : plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.1.2 Respect de la *Loi sur les travaux municipaux*

No: 095 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite procéder à la réalisation du projet de réaménagement de l'Hôtel-de-ville;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les travaux municipaux* stipule qu'une Municipalité peut procéder par résolution pour ordonner des travaux de construction ou d'amélioration, lorsqu'elle pourvoit dans celle-ci à l'affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux en utilisant une subvention du Gouvernement dont le versement lui est assuré et/ou une partie non autrement affectée de son fonds de roulement;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu:**

D'AUTORISER les travaux de réaménagement de l'Hôtel-de-ville et de pourvoir les sommes nécessaires en utilisant la subvention TECQ (200 000 \$) et le Fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

14.1 Subvention à la Maison des jeunes

No: 096 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Sainte-Marcelline a demandé une subvention de 7 500 \$ à la Municipalité;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a analysé cette demande;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est disponible au budget 2018 de la Municipalité;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'OCTROYER la subvention de 7 500 \$ à la Maison des jeunes de Sainte-Marcelline, d'autoriser le paiement en deux versements (un versement de 3 750 \$ en mai et un versement de 3 750 \$ en octobre) et d'appliquer cette dépense au GL 02-701-91-970-50 - Subventions maisons des jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Immeuble à vendre – Droit de premier refus

No: 097 – 2018

CONSIDÉRANT QU'un immeuble d'intérêt pour la Municipalité est à vendre dans le périmètre urbain de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite prendre entente avec le propriétaire, M. Clermont Malenfant, pour exercer un «droit de premier refus » sur la vente de cet immeuble;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à négocier un droit de premier droit sur l'immeuble à vendre dont les spécifications sont les suivantes :

- Numéro de lot : 5 655 447
- Matricule : 9608 8969 99
- Superficie : 41 958 mètres carrés
- Immeuble vacant ayant front sur le Petit 10^e rang Nord

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018

14.3 Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière – Demande d’appui

No: 098 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a reçu une demande d’appui de l’Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) afin d’obtenir un rehaussement du Programme d’assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH);

CONSIDÉRANT QUE le PAFLPH vise à soutenir le milieu dans sa prise en charge d’activités de loisirs et de sports destinés aux personnes handicapées et, par le fait même, favorise l’enrichissement et l’amélioration continue de l’offre de services en la matière;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2008, le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur n’a accordé aucune augmentation ni indexation au programme et que l’année dernière, seulement 7 % des demandes ont été accordées dans la région de Lanaudière;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu :

D’APPUYER l’Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière afin d’obtenir un rehaussement du Programme d’assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH);

D’ENVOYER la lettre d’appui et la résolution d’appui au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur ainsi qu’une copie conforme à Mme France Vigneault, directrice du sport, du loisir et de l’activité physique au Ministère, au sous-ministre M. Robert Bédard, à M. André Villeneuve, député de Berthier et à l’Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

14.4 Gala du préfet – Centraide

No: 099 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Gala du préfet assure une importante visibilité à la Municipalité;

CONSIDÉRANT les enjeux de promotion de la programmation de La Vieille Chapelle;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

D'OFFRIR une paire de billets pour chacun des spectacles présentés à La Vieille Chapelle en 2018 (après le 26 avril) pour le tirage organisé lors du Gala du préfet Centraide 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion.

16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun règlement.

17. TRÉSORERIE

17.1 Marge de crédit

No : 100 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accommode ses citoyens en autorisant le paiement des taxes municipales en quatre versements sans intérêts;

CONSIDÉRANT QUE cet accommodement occasionne pour la Municipalité moins de liquidités pour honorer ses comptes payables à certaines périodes de l'année, et que des projets seront réalisés en 2018 pour lesquels des subventions seront reçues ultérieurement;

CONSIDÉRANT QU'une marge de crédit d'exploitation permanente d'un montant de 300 000 \$ pourrait remédier à cette situation;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'AUTORISER une marge de crédit d'exploitation permanente de 300 000 \$ avec la Banque Nationale;

D'AUTORISER la directrice générale à faire la demande et signer l'entente avec la Banque Nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018

18. PRÉSENTATION DES COMPTES

18.1 Dépôt de la liste d'approbation des dépenses

Dépôt du rapport mensuel de mars 2018 des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, selon le *Règlement 390-2016*.

18.2 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois de mars 2018

No : 101 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de mars 2018;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	mars	264 572,71 \$
Salaires	mars	24 906,53 \$
Mensuels	mars	46 680,51 \$
TOTAL		336 159,75 \$

Représentés par les chèques C1800119 à C1800164, L1800027 à L1800044, D1800099 à D1800143.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018

18.3 Autorisation de paiements

No : 102 – 2018

CONSIDÉRANT QUE certains paiements doivent être effectués avant la date de la séance régulière du Conseil municipal où se déroule l'activité;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu:

D'AUTORISER les paiements suivants :

- Formation jeux d'eau, 776,25 \$, plus les taxes applicables, (Aquatechno – paiement final);
- Annonce dans le feuillet paroissial, 150 \$, taxes incluses, (Paroisse Sainte-Anne)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. CORRESPONDANCE

19.1 Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de mars 2018

20. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon *Règlement 131-92*

Des citoyens posent des questions et le maire y répond.

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No: 103 – 2018

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 21 h.

Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale &
secrétaire-trésorière